145 King Street East, Suite 400, Toronto, ON M5C 2Y Tél. : 416 947-1212

agnicoeagle.com

AGNICO EAGLE ET KIRKLAND LAKE GOLD : LES ACTIONNAIRES APPROUVENT LA FUSION

Toronto (26 novembre 2021) – Mines Agnico Eagle Ltée (TSX:AEM, NYSE:AEM) (« **Agnico Eagle** ») a le plaisir d'annoncer que, lors d'une assemblée extraordinaire des actionnaires tenue plus tôt aujourd'hui (l'« **assemblée** »), les actionnaires d'Agnico Eagle ont voté massivement en faveur de la résolution approuvant l'émission d'actions ordinaires d'Agnico Eagle dans le cadre de la fusion proposée avec Kirkland Lake Gold Ltée (« **Kirkland Lake Gold** »). La fusion se fera au moyen d'un plan d'arrangement en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) (la « **fusion** »).

La résolution a été approuvée par environ 99,86 % des votes exprimés par les actionnaires d'Agnico Eagle lors de l'assemblée, avec un taux de participation des actionnaires de 69,62 %. Les résultats détaillés du vote pour la résolution sont les suivants :

	Total des votes	**Pourcentage des votes exprimés**
Votes en faveur	170 255 128	99,682 %
Votes contre	234 645	0,138 %
Total des votes exprimés	170 489 773	**100,000 %**

Outre l'approbation des actionnaires d'Agnico Eagle, les actionnaires de Kirkland Lake Gold ont approuvé la fusion lors de l'assemblée extraordinaire des actionnaires de Kirkland Lake Gold qui s'est tenue plus tôt aujourd'hui.

« Je tiens à remercier nos actionnaires et les actionnaires de Kirkland Lake Gold pour leur soutien à la fusion des deux entreprises. Nous sommes très heureux de cette transaction, car elle permet à Agnico Eagle de se positionner comme la principale société aurifère internationale à faible risque affichant une production croissante, de faibles coûts et un solide leadership en matière d'ERSG., déclare Sean Boyd, chef de la direction d'Agnico Eagle. Notre objectif à court terme sera de mener à bien le plan d'intégration des deux entreprises en attendant les dernières approbations réglementaires. Une fois la transaction terminée, nous serons en mesure de fournir de plus amples renseignements au sujet du regroupement des activités, ce qui devrait avoir lieu au cours du premier trimestre de 2022 », ajoute M. Boyd.

La réalisation de la fusion est soumise à l'octroi de l'ordonnance définitive (l'« **ordonnance définitive** ») par la Cour supérieure de justice de l'Ontario (rôle commercial) (la « **Cour** »), à l'approbation du Australian Foreign Investment Review Board (l'« **approbation du FIRB** ») et au respect des conditions usuelles de clôture ou à la renonciation à celles-ci. La date d'entrée en vigueur de la fusion est actuellement prévue au cours du premier trimestre de 2022.

À propos de Mines Agnico Eagle Limitée

Agnico Eagle est une importante société canadienne d'exploitation aurifère qui produit des

métaux précieux à partir d'exploitations au Canada, en Finlande et au Mexique. Elle dispose d'un portefeuille de projets d'exploration et de mise en valeur de grande qualité dans ces pays ainsi qu'aux États-Unis et en Colombie. Partenaire de choix dans l'industrie minière, Agnico Eagle est reconnue mondialement comme chef de file pour ses pratiques environnementales, sociétales et de gouvernance. Fondée en 1957, la société a toujours généré de la valeur pour ses actionnaires, déclarant un dividende en numéraire chaque année depuis 1983.

Pour en savoir plus sur Agnico Eagle, communiquez avec le service des relations avec les investisseurs à info@agnicoeagle.com ou au 416 947-1212.

Mise en garde concernant l'information prévisionnelle

L'information contenue dans ce communiqué a été préparée en date du 26 novembre 2021. Certaines déclarations contenues dans le présent communiqué, appelées ci-après « énoncés prévisionnels », sont considérées comme telles par la *Private Securities Litigation Reform Act* de 1995 des États-Unis, et constituent de l'« information prospective » selon les dispositions des lois provinciales canadiennes sur les valeurs mobilières.

Tous les énoncés, à l'exception des énoncés de faits historiques, qui portent sur des circonstances, des événements, des activités ou des développements qui ne sont pas encore survenus et qui pourraient survenir sont des énoncés prévisionnels. Ces énoncés prévisionnels peuvent être repérés par l'utilisation de mots comme « anticiper », « croire », « continuer », « pouvoir », « estimer », « s'attendre », « à venir », « en cours », « planifier », « possible », « éventuel », « peut », « chercher », « devrait », « sera », ou la négative de ces termes et autres expressions semblables. Les énoncés prévisionnels contenus dans ce communiqué de presse comprennent, sans s'y limiter, des énoncés et des informations concernant : la réception et la date de l'ordonnance définitive et la date d'entrée en vigueur de la fusion; le calendrier, la réception et les conditions des approbations de la Cour et des autorités réglementaires requises, y compris l'approbation du FIRB; la capacité d'Agnico Eagle et de Kirkland Lake Gold de respecter les autres conditions de la fusion; le profil de croissance, le profil de risque, les marges d'exploitation, les coûts d'exploitation et la stratégie et les rendements globaux de la société fusionnée; les estimations de la production; et les attentes concernant le profil environnemental, sociétal et de gouvernance de la société fusionnée.

Les énoncés prévisionnels sont nécessairement fondés sur un certain nombre de facteurs et d'hypothèses qui, bien que jugés raisonnables par Agnico Eagle à la date de ces énoncés, sont intrinsèquement assujettis à d'importants risques commerciaux, économiques et opérationnels, et à d'autres facteurs, incertitudes ou éventualités, y compris ceux décrits ci-dessous, qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels d'Agnico Eagle diffèrent considérablement des résultats, du rendement ou des réalisations mentionnés ou sous-entendus dans ces énoncés prévisionnels et, par conséquent, ne doivent pas être considérés comme des références fiables. Les énoncés prévisionnels reposent également sur de nombreux facteurs et hypothèses importants, dont ceux décrits dans le présent communiqué, notamment en ce qui concerne : la capacité d'Agnico Eagle et de Kirkland Lake Gold à respecter, dans les délais, les autres conditions de clôture de la fusion et la réalisation de la fusion selon les conditions prévues; la présence et le moment de l'obtention des approbations requises de la Cour, des autorités réglementaires, gouvernementales et autres pour la réalisation de la fusion; la capacité de réussir l'intégration d'Agnico Eagle et de Kirkland Lake Gold dans les délais après la réalisation de la fusion; les stratégies commerciales actuelles et à venir d'Agnico Eagle et de Kirkland Lake Gold; le rendement opérationnel dans les limites prévues; la production et les flux de trésorerie prévus.

De nombreux facteurs, connus et inconnus, pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prévisionnels. Ces risques comprennent, sans s'y limiter : le défaut d'Agnico Eagle et de Kirkland Lake Gold d'obtenir, dans les délais et conformément aux conditions, les approbations nécessaires de la Cour et des autorités réglementaires, y compris l'approbation de FIRB, ou de respecter les conditions de réalisation de la fusion, dans les délais prévus; le défaut de réaliser les avantages prévus de la fusion dans les délais prévus; et les facteurs de risque supplémentaires énoncés dans la circulaire d'information de la direction conjointe d'Agnico Eagle et de Kirkland Lake Gold datée du 29 octobre 2021, notamment à la rubrique « *Facteurs de risque* ». Les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prévisionnels qui reflètent la situation à leur date de publication. Pour en savoir plus sur les risques et les autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur la capacité d'Agnico Eagle à répondre aux attentes énoncées dans les énoncés prévisionnels contenus dans le présent communiqué de presse, consultez également la notice annuelle d'Agnico Eagle déposée sous son profil sur le site de SEDAR, au www.sedar.com et incluse dans le formulaire 40-F d'Agnico Eagle déposé sur EDGAR à l'adresse www.sec.gov, ainsi que les autres documents soumis par Agnico Eagle aux organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis. Sauf si la loi l'exige, Agnico Eagle n'a pas l'intention de mettre à jour ces énoncés prévisionnels et décline toute obligation à cet égard.